Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'EURE

Secrétariat général

Direction de la réglementation
et des libertés publiques

Bureau de la réglementation, des élections,
du commerce et de l'utilité publique

Affaire suivie par :
Benjamin Périer
Tél : 02 32 78 28 04
Fax : 02 32 78 28 09
benjamin.perier@eure.gouv.fr

Évreux, le 8 décembre 2014

Le préfet
à
Mesdames et Messieurs les maires
du département de l'Eure

En communication à Madame la sous-préfète des Andelys et Monsieur le sous-préfet de Bernay

CIRCULAIRE N°3

Objet : Essai de transmission des listes électorales via le portail e.LISTELEC.

Afin de résoudre dès à présent les difficultés de transmission des listes électorales qui subsisteraient, le bureau des élections de la préfecture de l'Eure organise une période d'essai de transmission dont la présente circulaire vous expose les modalités.

I – Période d'essai

Les essais peuvent intervenir jusqu'au 24 décembre 2014. J'appelle néanmoins votre attention sur l'utilité de procéder à la transmission dès que possible afin de déceler les problèmes et d'y remédier dans les plus brefs délais.

II – Modalités de l'essai

Chaque commune est invitée à transmettre sa liste électorale principale. Pour ce faire, il convient de ne pas utiliser le fichier exporté lors de la campagne de révision 2013-2014. En effet, pour que cet essai soit utile, il est nécessaire que le fichier mis en ligne soit exporté de votre logiciel de gestion des listes électorales afin de s'assurer que celui-ci respecte bien les normes établies par l'arrêté ministériel du 12 novembre 2013.

Afin que votre fichier soit identifié, vous l'appellerez comme suit :

Code commune-LE-P-Essai
Ex : 27001-LE-P-Essai

III – Manuel e.LISTELEC

Pour cet essai, et pour les transmissions à venir à compter du 10 janvier 2015, vous trouverez sur le site Internet de la préfecture un manuel d'utilisation du portail e.LISTELEC évoquant notamment la préparation des fichiers à transmettre et leur mise en ligne.

Le bureau de la réglementation, des élections, du commerce et de l'utilité publique se tient à votre disposition pour toute précision sur ces essais.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur,

Philippe BARON